



# Animation technique pour le compte de l'Agence de la Sélection Porcine

## Contexte et objectifs

L'Agence de la Sélection Porcine (ASP), organe de représentation des professionnels de la génétique, est amenée à traiter des dossiers techniques à la demande de ses adhérents ou du Ministère chargé de l'Agriculture (Directions Générales de l'Alimentation (DGAL) ou des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (DGPAAT)). Depuis le 1er janvier 2005, une convention de partenariat lie les deux structures : l'ASP confie l'animation et/ou la maîtrise d'œuvre de ses dossiers à l'IFIP.

## Principaux résultats

L'expertise des agréments zootechniques des OSP repose sur différents axes :

- Conformité aux **exigences réglementaires** : En avril, des modifications d'agréments ont été soumises à l'avis du Comité porcin de la Commission Nationale d'Amélioration Génétique (CNAG) et ont reçu un avis favorable. En janvier, la table des codes de types génétiques en vigueur a été envoyée aux opérateurs ; les actualisations sont mises en ligne sur le site Internet de l'ASP après chaque CNAG.
- Suivi de l'**activité** : Les résultats de l'enquête annuelle d'activité des OSP (2009) ont été présentés au même Comité de la CNAG. Le rapport a été diffusé aux opérateurs et les chiffres clés repris dans le Porc par les chiffres 2009. En 2009, 12 OSP étaient agréés. Dix tenaient les Livres de 41 populations sélectionnées et neuf les registres de 34 types hybrides. Les effectifs en sélection et multiplication diminuent de 7,1% et les diffusions se sont réduites de 4%

**La mise à disposition des utilisateurs de références** sur la génétique agréée est aussi primordiale : elle repose cette année sur les références de productivité numérique de truies parentales en élevages de production. Comme en 2008, les références de productivité sont publiées par type de truie. D'après les conditions de publication des références, 11 types génétiques sur 21 actifs entre 2007 et 2009 obtiennent des références de productivité pour 2009. La méthode de calcul a ainsi permis de qualifier 466 712 portées soit 48 % du nombre total de portées référencées pour la GTTT

nationale. La productivité moyenne de ces portées progresse et s'établit à 28,0 porcelets sevrés par truie productive et par an en moyenne (27,7 en 2008) et varie entre les valeurs de 25,6 et 28,9. Ces résultats moyens sont comparables à ceux enregistrés en GTTT nationale (27,9 porcelets sevrés par truie productive et par an en 2009).

Les **enquêtes annuelles d'activité des centres de collecte** (2009) ont été menées conjointement par l'IFIP et l'ASP. Elles confirment la progression de la présence des verrats de populations sélectionnées en centres.

L'**encadrement sanitaire** des élevages de sélection/ multiplication dans le cadre de la lutte contre la maladie d'Aujeszky et la Peste porcine classique comprend l'envoi par mail des documents d'accompagnement des prélèvements (DAP), le suivi des élevages, la saisie des analyses et prélèvements, le calcul et le versement de la participation financière de l'Etat dédiée à la lutte contre ces pathologies.

En 2010, le sud ouest de la France a connu quelques cas d'Aujeszky qui ont fortement perturbés les échanges d'animaux vivants (reproducteurs et porcelets). L'Agence a tenu son rôle d'information des adhérents sur l'évolution de cette maladie.

Le groupe de travail national **Salmonelles** est animé par Coop de France. L'IFIP est aussi très impliqué dans ce dossier. Des actions complémentaires sur les opérations de nettoyage désinfection ont été mises en place dans les élevages de sélection multiplication ainsi que les audits de mise en place du guide des bonnes pratiques d'hygiène. Une base de données spécifique a été développée pour centraliser toutes les informations.

Les **textes réglementaires** français et européens (Journaux Officiels de l'Union Européenne et de la République Française, Bulletin Officiel du Ministère chargé de l'Agriculture) sont régulièrement consultés. Pour chaque texte concernant les opérateurs génétiques, un résumé est réalisé et publié dans la lettre trimestrielle de l'IFIP « Actualité sur l'élevage porcin ». Quand l'application d'un texte est immédiate

ou peut affecter de façon importante les opérateurs, un mail d'information leur est adressé et, dès 2010, le texte sera mis en ligne sur un serveur spécifique accessible par le site internet de l'ASP.

Le **site internet** de l'ASP permet d'accéder à une partie des résultats de l'activité de l'ASP : agréments en vigueur, résultats des tests des terminaux, références de productivité, enquêtes d'activité, panorama de la génétique française, etc. Pour répondre à la demande des adhérents de l'association, un module de recherche des textes réglementaires en vigueur sur le domaine d'activité de l'association a été conçu en 2009, pour une mise en ligne début 2010.

## Partenariats et collaborations

Agence de la Sélection Porcine et ses membres : Organismes de sélection porcine, Centres de collecte de sperme adhérents, BDPorc, Coop de France, FNP, Ministère de l'Agriculture, FranceAgriMer, INRA GABI et Unité expérimentale de testage porcs Le Rheu

## Financeurs :

Agence de la Sélection Porcine  
Ministère chargé de l'Agriculture  
FranceAgriMer

## Contact responsable de l'action

Claire HASSENFRAZT  
([claire.hassenfratz@ifip.asso.fr](mailto:claire.hassenfratz@ifip.asso.fr))

## En savoir +

### Autres revues professionnelles et scientifiques

- Porc par les chiffres : les chiffres clés de la sélection française, issus de l'enquête d'activité des OSP 2008, ont été reportés dans la brochure 2009.
- Lettre « Actualité sur l'élevage porcin » de l'IFIP : veille réglementaire à chaque numéro,

### Groupes de travail professionnels

- Animation technique  
Salmonelles : groupe de travail spécifique au maillon sélection-multiplication